

**Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi vingt-deux mai à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 15/05/2025

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoît GOUBAND, David JARRY, Thomas MICHONNEAU, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, Olivier LARMANJAT, Benoît LOISEAU, Guy NOGRET.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N°2025-027 Renouvellement de la convention du CDG79 relative à la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique pour la période 2025-2027

M. le Maire expose au conseil municipal que le contrat liant la commune et le centre de gestion des Deux-Sèvres, est arrivé à son terme le 31 décembre 2024.

Il précise que les conditions et tarifs d'assistance et de formation du personnel à l'utilisation d'un site informatique n'ont pas augmenté. La convention intègre quelques modifications mineures de rédaction, ainsi que les éventuelles modifications de notre organisation informatique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres relative à la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique pour la période 2025-2027

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

Secrétaire de Maire
Christelle BODIN



LARGEASSE, le 22 mai 2025

Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

